
COMMUNIQUE DE PRESSE

PRIX DU 8 MARS : LE DEPOT DES PROJETS POSSIBLE JUQU'AU 14 FEVRIER

15 janvier 2021

Le Conseil départemental de l'Ardèche, propose depuis 2018 aux Ardéchois.es un appel à projets baptisé « Prix du 8 mars ». Point commun des 8 précédents lauréats : leurs projets visaient clairement à renforcer l'égalité femmes hommes au travers d'actions innovantes et jusqu'alors non soutenues par la collectivité au travers de ses règlements d'aides classiques. Par un soutien financier et un parrainage, le Département les accompagne. L'appel à candidature est ouvert et sera clôt le 14 février 2021. Le ou les prix seront annoncés le 8 mars, journée internationale des droits des femmes.

Le Département de l'Ardèche s'emploie au quotidien à lutter contre les inégalités de toute nature. De par son attachement aux valeurs du service public et aux principes de la fonction publique, il mène des politiques internes et des politiques publiques résolument neutres dans une approche globale de non-discrimination. **Le Département de l'Ardèche assume l'importance d'une approche intégrée de l'égalité femmes – hommes** sans identifier une politique à part entière en charge de la thématique. Ainsi, il s'appuie sur son statut d'employeur mais aussi par sa capacité de définition et de mise en œuvre des politiques publiques, par sa connaissance et sa capacité d'animation des territoires pour être moteur de l'action publique pour l'égalité.

Son champ d'intervention est très large dans ce domaine :

- Des actions de prévention et de protection permettant de lutter contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité ;
- Des actions visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel ;
- Des actions destinées à prévenir et à lutter contre les stéréotypes sexistes ;
- Des actions visant à assurer aux femmes la maîtrise de leur sexualité, notamment par l'accès à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse ;
- Des actions de lutte contre la précarité des femmes ;
- Des actions visant à garantir l'égalité professionnelle et salariale et la mixité dans les métiers ;
- Des actions tendant à favoriser une meilleure articulation des temps de vie et un partage équilibré des responsabilités parentales ;
- Des actions visant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ;
- Des actions visant à garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et leur égal accès à la création et à la production culturelle et artistique, ainsi qu'à la diffusion des œuvres ;

LE PRIX DU 8 MARS

C'est dans cet esprit que depuis 2018, le Département remet à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le « Prix du 8 mars » ; appel à projets par lequel le Conseil départemental permet à des associations ardéchoises - qui développent des actions favorisant l'égalité femmes-hommes par leur concept ou leur réalisation - une aide financière. Le jury composé uniquement de femmes, dispose d'une

CONTACTS

Isabelle SEREN / Corine FONTANARAVA – 04 75 66 77 12 / 04 75 66 77 08 – com@ardeche.fr

enveloppe de 12 000€, à répartir entre plusieurs prix (cinq au maximum), en fonction de leurs intérêts, ambitions, valeurs et du respect des conditions du concours.

Pour s'inscrire les porteurs de projets doivent se rendre sur le site www.ardeche.fr/8mars. Ils y trouveront le règlement du concours ainsi qu'un formulaire à remplir. Celui-ci accompagné d'une lettre de motivation et d'un descriptif précis du projet est à déposer sur le site avant le 14 février 2021 à minuit.

Jusqu'ici les projets retenus sont très variés. En 2019, l'association « Mobilité 07-26 » proposait à des femmes de réapprendre à faire du vélo. Le but étant de rendre ces femmes indépendantes.

En 2020, l'action « Voyager vers un avenir professionnel » d'Amesud, visait à offrir des formations à des femmes issues de la communauté des gens du voyage.

Le jury est sensible à l'intérêt du projet pour le territoire, ses valeurs, ses ambitions, mais surtout la prise en compte de l'égalité femme-homme dans sa conception, sa réalisation et les attendus de celui-ci. Parmi tous ces critères, le jury a aussi une préférence pour les actions menées vers des personnes ayant moins de trente ans.

En résumé, à vos projets et rendez-vous le 8 mars pour découvrir la cuvée 2021 du prix du 8 mars !

ardèche
LE DÉPARTEMENT

PRIX DU 8 MARS

VOUS AVEZ UN PROJET QUI FAVORISE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

PORTÉ INDIVIDUELLEMENT OU COLLECTIVEMENT
AU TRAVERS D'UNE ASSOCIATION

DÉPOSEZ-LE DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET
« PRIX DU 8 MARS » AVANT LE 14 FÉVRIER

+ d'infos : www.ardeche.fr

CONTACTS

Isabelle SEREN / Corine FONTANARAVA – 04 75 66 77 12 / 04 75 66 77 08 – com@ardeche.fr